

Règlement du Raid Nature du Chassezac 2014

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement du **Raid Nature du Chassezac (RNC)** au moment où il se présente au départ de l'épreuve. Le règlement complet sera fourni sur simple demande et peut être consulté en ligne. Il est affiché sur le lieu de retrait des dossards.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 L'organisateur est le Chassezac Kayak Club (CKC) couvert par les assurances en responsabilité civile de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), de la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN) et de la Fédération Française de Canoe Kayak (FFCK)

1.2 Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Les concurrents (ou leurs représentants légaux dans le cas de mineurs) s'engagent à être en possession d'une couverture individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

1.3 Le CKC se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits d'éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours, d'épreuve et d'horaire avant le départ du raid.

1.4 Le jury de course est souverain pour prendre les décisions qui s'imposent. S'il juge notamment que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à l'annulation de la course. Il est composé de 3 membres du CKC (directeur de course et responsables d'épreuves), d'un représentant du comité départemental de course d'orientation (CDCO 07), d'un représentant du comité départemental de raid multisports (CDRMN 07) et d'un représentant du comité départemental de canoe kayak (CDCK 07).

Le jury peut être saisi pour réclamation par toute équipe dans un délai de 30 minutes maximum après le passage de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 Les parcours sont tracés en milieu naturel. Pour 2014, la progression se fait à pied, à VTT, et en canoë-kayak, en suivi d'itinéraire ou en orientation. Le parcours n'est pas balisé sur le terrain.

2.2 Tous les postes et contrôles de passage (CP) du parcours devront être validés à deux. Les contrôleurs n'autoriseront pas l'accès aux boîtiers si les deux équipiers ne sont pas présents ensemble. Chaque équipe sera équipée d'un SportIdent, c'est le temps du dernier concurrent qui est comptabilisé.

2.3 Les équipes devront strictement respecter le code de la route, l'événement ne demandant pas la priorité de passage.

2.4 L'organisation se réserve le droit de stopper des équipes si l'heure maximum de passage fixée par l'organisation est dépassée (portes horaires) ou pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, problème de santé ...).

2.5 Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils y sont autorisés par l'organisation (et donc non barrés sur les cartes mises à disposition des coureurs).

2.6 Le passage dans les zones hachurées en rouge (route, lac ou propriété privée...) sur les cartes est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.

2.7 Trois formats de course sont proposés :

- Raid aventure, environ 55 km : section 1 Trail'O, section 2 kayak'O, section 3 VTT'O, section 4 Trail'O, section 5 VTT'O, section 6 épreuve surprise

- Raid découverte, environ 40 km: section 1 Trail'O, section 2 kayak'O, section 3 VTT'O, section 4 épreuve surprise

- Raid junior, environ 15 km: section 1 Trail'O, section 2 kayak'O, section 3 VTT, section 4 épreuve surprise



ARTICLE 3 : ACCUEIL DES EQUIPES

3.1 L'accueil des équipes se déroulera le jour de l'épreuve au Camping des Blaches, à Chaulet Plage le jour de l'épreuve à partir de 9h30 pour la remise des dossards

3.2 Les instructions de course seront données aux concurrents un quart d'heure avant le départ sur le lieu d'accueil. La présence des équipes est obligatoire lors de ce briefing. Ces instructions reprendront les points clés du règlement ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.

ARTICLE 4 : LES CONCURRENTS

4.1 Le bulletin d'inscription des équipes est disponible sur le site Internet: <http://chassezac.cdco07.fr>, à partir du 25 aout 2014 et jusqu'au 5 octobre

4.2 Composition des équipes : Equipes de 2 personnes, Hommes / Femmes / Mixte / Jeunes (entre 16 et 18 ans dans l'année), Juniors (entre 10 et 16 ans dans l'année).

4.3 Seules les équipes ayant leurs modalités d'inscription validées (l'ensemble des pièces demandées et le paiement de l'inscription) seront autorisées à prendre le départ. L'inscription s'effectue par équipe.

4.4 Le nombre d'équipes participantes étant limité (60 équipes Aventure, et Découverte au total, 30 équipes Junior), les inscriptions seront validées au fur et à mesure de la réception des dossiers complets. Le cout d'inscription est de 60€ par équipe pour les raids Aventure et Découverte et de 20€ par équipe pour le raid Junior. Ce tarif s'applique pour **les inscriptions faites avant le 25 septembre**. Au-delà de cette date l'inscription est majorée de 10€ par équipe.

4.5 Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais.

4.6 Certificat médical et licences

Les participants doivent être :

- soit titulaires d'une licence valide à la FFCO, la FRMN ou la FFCK
- soit titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisports de nature en compétition (préciser activités canoë kayak, VTT, et course d'orientation. Nous recommandons d'utiliser le certificat type téléchargeable avec le bulletin d'inscription en ligne.

4.7 Autorisation parentale pour les mineurs : la fiche d'autorisation est à renseigner en ligne avec le bulletin d'inscription

4.8 Pré requis, certificat natation et kayak : chaque participant majeur ou représentant légal de participant mineur doit attester de l'autonomie de natation sur 25m et de navigation en canoë kayak sur une rivière de Classe II (à renseigner en ligne avec le bulletin d'inscription)

4.9 L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 10 ans révolus pour le raid Junior, 16 ans révolus pour le raid Découverte, 18 ans révolus pour le raid Aventure

4.10 Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ en retard pourra partir mais dans la limite de 30 minutes après l'horaire officiel

4.11 Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours, et rendre son doigt électronique

4.12 Tout concurrent devra porter pendant toute la durée du raid le matériel fourni par l'organisation : dossard et doigt électronique pour le chrono et la validation des postes et CP, plaque de cadre sur le VTT. Une caution de 40€ par équipe est demandée pour le prêt du doigt électronique.

4.13 Les concurrents sont en autonomie complète de déplacement pendant toute l'épreuve (matériels, vêtements). Pas d'assistance extérieure autorisée en dehors des autres participants.

L'organisation proposera un ravitaillement au parc à vélo 1. Le matériel obligatoire peut être contrôlé à tout moment de la course.

4.14 Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur la manifestation. Ceci sans limitation dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des épreuves, utilisation promotionnelle dans tout type de support (y compris Internet).



ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE

5.1 Une fois le départ donné par le jury, le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vidage de la puce électronique à l'arrivée.

5.2 Les éventuelles pénalités attribuées pendant la course seront alors comptabilisées par l'équipe du chronométrage et la direction de course.

5.3 Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au jury de course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

ARTICLE 6 : MARQUES DE COURSE

Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira des marques de courses, qui seront obligatoires :

- Deux dossards individuels pour les 2 équipiers,
- Deux plaques de cadre pour les VTT des 2 équipiers

ARTICLE 7 : CONTROLES DE PASSAGE

7.1 Tous les contrôles de passage (C.P) devront être validés par les deux équipiers

7.2 Ces C.P se présentent sous forme de balises équipées d'un boîtier électronique.

ARTICLE 8 : ABANDONS

8.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de celle-ci.

8.2 : L'équipier restant pourra être autorisé à poursuivre hors course s'il est majeur, mais il ne sera pas classé

ARTICLE 9 : CAUSES DE MISE HORS COURSE

Disqualification immédiate

- Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisés
 - Non-respect des consignes données par les signaleurs notamment sur l'utilisation des routes.
 - Assistance par une tierce personne pendant l'épreuve.
 - Utilisation de moyens de déplacements non autorisés ou utilisation de GPS ou autre moyen électronique de localisation.
 - Changement d'équipier pendant l'épreuve
 - Non-respect des règles de sécurité notamment celles indiquées lors du briefing.
 - Non-respect de la propreté du parcours et des lieux d'accueil, de départ et d'arrivée.
 - Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet (tri-sélectif) aux C.P. et sur l'ensemble du parcours
 - Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations....)
- Et en général toute transgression au présent règlement pour laquelle le jury est souverain.

ARTICLE 10 : CLASSEMENT

10.1 : Seules les équipes se présentant complètes seront classées.

3 classements pour les raids Aventure (Femmes, Mixtes, Hommes)

3 classements pour le raid Découverte (Femmes, Mixtes, Hommes)

3 classements pour le raid Junior (Filles, Mixtes, Hommes)

10.2 : Le classement sera établi sur le temps du dernier équipier.

10.3 : Le Jury est seul habilité à recevoir les réclamations

10.4 Principe de course :

- Course départ en masse, le chrono tourne toujours entre le départ et l'arrivée.
- Dans chaque section, des balises sont à pointer (ordre imposé ou libre selon les sections). Il n'y a pas de balise optionnelle.



- Une pénalité est donnée en cas de non pointage d'une des balises : 30' de pénalité

10.5 Portes Horaires :

2 portes horaires sont établies et seront annoncées au briefing de course:

- Porte Horaire 1 : fin de la section Kayak, arrivée au-delà de cette porte horaire, interdiction de prendre le départ pour la section suivante, VTT Orientation

- Porte Horaire 2 (uniquement pour le raid Aventure) : arrivée au-delà de cette porte horaire, interdiction de réaliser la section Trail orientation 2 et envoi sur la dernière section VTT'orientation

ARTICLE 11 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS

11.1 En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers par blessures ou force majeure (fournir justificatif), l'organisation devra être prévenue 15 jours avant l'épreuve pour permettre le remboursement de la moitié du montant de l'inscription. Passé ce délai aucun remboursement ne pourra être demandé.

11.2 Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE 12 : LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LE RNC 2014

12.1 Matériel obligatoire par équipe :

- 1 boussole
- 1 porte carte
- 1 couverture de survie

12.2 Matériel obligatoire individuel : (dans le sac à dos personnel porté tout au long du raid)

- Boissons + aliments énergétiques
- 1 sifflet
- 1 veste imperméable à membrane (type goretex)
- 1 Buff ou bonnet
- 1 casque homologué VTT (norme CE) porté et jugulaire attachée tout le long de l'épreuve

12.3 Matériel obligatoire individuel spécifique VTT

- VTT en bon état conforme à la réglementation en vigueur
- 1 paire de gants vtt

12.4 Matériel conseillé spécifique VTT (Par équipe)

- 1 porte carte VTT
- matériel de 1^{ère} réparation

12.5 Matériel spécifique Canoe Kayak (Par concurrent) :

- Canoe kayak au choix (2 mono ou 1 biplace par équipe) conforme à la réglementation en vigueur
- Gilet de flottabilité conforme à la réglementation actuelle
- Pagaie simple ou double
- L'ensemble de ce matériel peut également être loué lors de l'inscription au prix de 10 € par équipe (Canoe 2 places type autovideur) à préciser sur le bulletin d'inscription

